

## Introduction

Le Groupe ILTOM opère principalement dans le domaine du travail de la tôle et plus précisément dans la fabrication de petites et moyennes séries répétitives pour différentes applications. Le siège social, opérationnel et administratif de l'entreprise se situe à Romanengo (CR), en Italie ; le Groupe est constitué de différents sites de production situés dans différents pays Européens, et notamment en Italie, France, Roumanie et Bulgarie.

Par le présent Code d'Éthique, le Groupe Iltom définit les valeurs éthiques fondamentales dont il s'inspire ainsi que les règles de conduite qu'il souhaite respecter durant l'exercice de sa propre activité.

Tous les employés du Groupe Iltom, ainsi que toute personne coopérant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, dans le cadre de rapports contractuels avec l'entreprise même, sont tenus de respecter ces principes et règles.

Tous les destinataires de ce Code d'Éthique doivent respecter les indications fournies et signaler toute violation éventuelle du Code même à la Direction, dès qu'ils en prennent connaissance.

Le code d'éthique est mis à la disposition de l'ensemble du personnel du Groupe Iltom et est consultable sur le site internet du Groupe. Toute Personne du Groupe Iltom se doit de connaître le contenu du code d'éthique et de respecter les indications fournies.

## SECTION 1 : PRINCIPES FONDAMENTAUX

### 1) Principe de légalité et conformité

Le respect de toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans tous les Pays dans lequel le Groupe opère est un devoir et un engagement constant de toute personne faisant partie du Groupe Iltom et caractérise les comportements de l'ensemble de son organisation.

### 2) Intégrité et lutte contre la corruption

Correction, honnêteté, loyauté et bonne foi dans les rapports entretenus aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. Inacceptation des comportements illégitimes ou, en tout cas, incorrects et engagement à combattre toute forme de corruption afin de réaliser les objectifs personnels ou de l'entreprise.

### 3) Égalité, lutte contre la discrimination et respect de la dignité de la personne humaine

Égalité, respect de la dignité et traitement impartial de toutes les personnes impliquées dans les activités du Groupe. Aucune forme de discrimination n'est acceptée dans les relations internes et externes, fondée sur les opinions politiques ou syndicales, les convictions religieuses, la race, la nationalité, l'âge, l'orientation sexuelle, l'état de santé ou toute autre caractéristique personnelle.

De plus, le Groupe Iltom condamne toute activité comportant l'exploitation de n'importe quel individu et reconnaît notamment l'importance de

la protection des mineurs et de la répression de toute forme de travail des enfants.

#### **4) Valorisation des personnes et opportunités égales**

La croissance professionnelle et la gestion des employés et des collaborateurs se fondent sur le principe égalitaire des opportunités. La reconnaissance des résultats obtenus, des potentialités professionnelles ainsi que des compétences démontrées, constituent des critères fondamentaux pour les avancements de classification et les augmentations de salaire.

#### **5) Protection de la santé et de la sécurité au travail**

Respect de toutes les normes en vigueur en matière de santé et sécurité au travail ; maintien d'un environnement de travail sans dangers pour la sécurité et la santé et dans lequel les risques liés au travail sont réduits à des niveaux acceptables.

#### **6) Protection de l'environnement**

Respect de toutes les normes en vigueur en matière de protection de l'environnement et de pollution ; mise en œuvre de programmes de collecte différenciée des déchets ; utilisation d'énergies alternatives ; réduction de toute forme de pollution (environnementale, sonore ou de toute autre type) et encouragement au développement et à la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### **7) Transparence et professionnalisme**

Engagement à accomplir les tâches et les responsabilités assignées de manière diligente, en agissant avec responsabilité et en valorisant et protégeant le patrimoine de l'entreprise.

#### **8) Confidentialité**

Protection de la confidentialité des informations acquises en raison de sa propre fonction.

## SECTION 2 : RÈGLES DE CONDUITE

Les règles de conduite ont pour but de définir les comportements à avoir durant l'exercice des activités de l'entreprise, afin de respecter les principes d'éthique principaux susmentionnés. Elles concernent aussi bien l'éthique de gestion des affaires que l'éthique professionnelle.

### 1) Relation avec les clients

Le Groupe Iltom concentre ses activités sur la satisfaction et la protection des Clients, dans le but d'offrir des produits et des services de haute Qualité satisfaisant aux attentes raisonnables du client tout en protégeant sa sécurité et son intégrité.

En outre, dans les communications aux clients, les employés sont tenus de fournir des informations précises, véridiques et complètes concernant les produits et les services offerts par le Groupe afin que le client puisse prendre des décisions conscientes.

Le comportement du Groupe Iltom et de ses employés vis-à-vis de ses clients, doit être caractérisé par la disponibilité, la courtoisie et le respect, en vue d'un rapport loyal et hautement professionnel.

### 2) Relation avec les fournisseurs

La sélection des fournisseurs et des prestataires externes, ainsi que le choix des biens et services à acheter, doivent être effectués selon les indications fournies dans les procédures d'entreprise. En outre, les prestations du fournisseur devront être disponibles et documentées par des données objectives et écrites. La sélection doit en tout cas être effectuée en respectant les principes de transparence,

traçabilité, libre concurrence, non-discrimination et égalité de traitement sur la base de critères objectifs liés à la compétitivité et à la qualité des produits et des services offerts.

Le besoin d'acquérir l'avantage concurrentiel maximum pour le Groupe doit, en tout cas, toujours assurer l'adoption, par ses fournisseurs, de solutions opérationnelles en ligne avec la réglementation en vigueur et, plus généralement, avec les principes de protection de la personne humaine, du travailleur, de la santé et la sécurité et de l'environnement.

Les fournisseurs se doivent donc de respecter les principes de base du code d'éthique et les employés du Groupe sont tenus de signaler promptement, à leur propre supérieur, tout comportement du fournisseur qui semble contraire aux principes du présent Code d'Éthique.

### 3) Relations avec les concurrents

Le Groupe Iltom entretient des relations avec des entreprises opérant dans son domaine d'activité conformément aux principes de correction et de concurrence loyale.

### 4) Transparence comptable

Le Groupe Iltom reconnaît l'importance de la transparence, de la précision et du caractère exhaustif des informations comptables et s'emploie pour disposer d'un système de gestion administrative et comptable fiable qui puisse présenter correctement les activités de gestion et fournisse les instruments permettant d'identifier, prévenir et gérer, dans la mesure du possible, tout risque financier et opérationnel.

Pour ces raisons, toute opération ou transaction doit être correctement enregistrée dans le système comptable de l'entreprise, suivant les critères indiqués par la loi et les principes comptables applicables, et être autorisée, vérifiable, légitime, cohérente et adéquate. Afin

que la comptabilité réponde aux exigences requises de véridicité, complétude et transparence des données enregistrées, le Groupe devra mettre aux archives une documentation de support complète et appropriée concernant chaque opération effectuée.

## 5) Engagement des travailleurs et développement professionnel

Les personnes constituent un élément essentiel à l'existence de l'entreprise. Le dévouement et le professionnalisme des employés sont des valeurs et des conditions déterminantes pour la réalisation des objectifs du Groupe.

L'engagement de nouveaux travailleurs répond au besoin de repérer sur le marché les compétences et le professionnalisme qui manquent à l'entreprise, ainsi que d'insérer des jeunes, sur lesquels investir, afin d'assurer la croissance et le développement du Groupe Iltom.

L'ensemble du personnel est embauché sous un contrat de travail, conformément à la législation applicable ; le Groupe Iltom ne tolère aucune forme de travail illégal ou de travail dissimulé qui s'apparente à l'exercice d'une activité sans le déclarer à l'administration fiscale ou aux organismes compétentes.

Afin que les capacités et les compétences des employés puissent être mises en valeur et que chacun puisse exprimer son potentiel, les fonctions de l'entreprise compétentes devront mettre en œuvre un système de gestion et de développement des ressources humaines permettant d'offrir aux travailleurs, à des conditions égales, les mêmes opportunités d'amélioration et de croissance professionnelle.

## 6) Harcèlement au travail

Le Groupe Iltom n'accepte aucune forme d'harcèlement dans les relations de travail internes et externes. On entend par harcèlement :

- La création d'un environnement de travail intimidant, hostile, d'isolement vis-à-vis d'un employé ou de groupes d'employés ;
- L'interférence injustifiée dans le travail d'autrui ou la création d'obstacles ou d'empêchements aux perspectives de carrière d'autrui.

Toute forme de violence, harcèlement sexuel ou fondé sur le rejet des différences personnelles ou culturelles est interdite.

## 7) Abus d'alcool et de stupéfiants et interdiction de fumer

Les employés du Groupe Iltom doivent s'abstenir d'exercer leur activité sous l'effet d'alcool ou de stupéfiants. Il est interdit de :

- Posséder, utiliser, offrir ou céder, à n'importe quel titre, des stupéfiants ou des substances ayant le même effet, durant les heures ouvrées ou au travail ;
- Fumer au travail dans des zones autres que celles spécialement dédiées aux fumeurs.

## 8) Protection de la vie privée

Les activités du Groupe nécessitent l'acquisition, la conservation et le traitement de données, de documents et d'informations dont le Groupe n'est pas propriétaire, qui doivent être protégés. En raison de leur fonction, les employés se doivent donc de protéger la confidentialité des informations dont ils ont pris connaissance.

Pour sa part, le Groupe Iltom s'engage à protéger les informations et à éviter un usage inapproprié



## CODE D'ETHIQUE

de ces dernières, conformément à la réglementation en matière de protection des données.